

INFOLETTRE CASE II

Hiver 2023 / #8



Financé par
l'Union européenne

Éditorial

Bienvenue dans l'infolettre CASE II, la lettre d'information du projet CASE II financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la CEAC.

Au cours de cette période d'automne et de début d'hiver très chargée, le projet CASE II a dépassé les records précédents en organisant un total de 22 activités au profit de 416 participants de 63 États partenaires dans les trois régions cibles. Parmi ces 63 États, l'équipe de projet a le plaisir d'annoncer que huit d'entre eux ont bénéficié d'une formation dans le pays pour la première fois : la République du Congo, Djibouti, la Guinée équatoriale, le Kenya, la Mauritanie, la Somalie, la Tanzanie et le Zimbabwe. L'équipe de projet les remercie tous pour leur confiance et leur engagement à renforcer la sûreté de l'aviation.

La diversité des États partenaires est reflétée par celle des activités réalisées. En plus des 14 activités bilatérales de formation sur site, qui constituent le cœur de la mise en œuvre du projet, trois activités multilatérales de formation ont également eu lieu, favorisant des relations plus étroites entre les professionnels de la sûreté aérienne dans les régions cibles. Dans le même but, mais à plus grande échelle, l'équipe de projet a organisé un atelier régional en Asie centrale et a coorganisé deux ateliers interrégionaux avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC). Ces ateliers ont rassemblé au total 229 participants de 60 États partenaires d'Afrique, d'Asie centrale et du Moyen-Orient. Enfin, à la suite d'un projet pilote constructif au cours du dernier trimestre, le projet CASE II a continué à coopérer avec ACI (Airport Council International) World et a organisé deux autres revues APEX sur la sûreté en Afrique et en Asie.

Au sein de l'équipe de projet, le détachement de six mois d'un expert en sûreté aérienne de la Gambie a pris fin en décembre et l'équipe a eu le plaisir d'accueillir un détaché de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Royaume du Maroc le 1er décembre, pour une période de six mois.

En ce qui concerne l'année 2023, il convient de souligner que 68 activités ont été réalisées au total, alors que 63 activités ont été réalisées entre le début et la fin de l'année 2022. L'équipe de projet est profondément reconnaissante à ses États partenaires pour leur intérêt et leur dévouement, aux États membres de la CEAC pour leur soutien technique aux activités du projet, et à la Commission européenne pour son rôle dans le financement des activités du projet. C'est donc avec une énergie et un élan continu que le projet aborde sa dernière année de mise en œuvre et souhaite à ses partenaires une très bonne fin d'année 2023 et un début productif pour 2024.

Mark Rodmell



Mark Rodmell
Directeur
du Projet CASE II

Activités

Au cours de ce trimestre, 22 activités ont été organisées pour un total de 416 participants de 63 États partenaires, 14 activités de formation bilatérales et trois activités de formation multilatérales, un atelier régional et deux ateliers interrégionaux ont été mis en œuvre. En outre, deux revues de la sûreté dans le cadre du programme d'excellence en matière de sûreté aéroportuaire (APEX) ont été organisées par l'ACI dans le cadre du projet CASE II.

Vous trouverez ci-dessous une ventilation par thème de ces 17 activités de formation sur site :

- *Formation à l'inspection des équipements de sûreté* : trois activités (Angola, Zambie et Zimbabwe)
- *Formation initiale pour les auditeurs nationaux*: six activités (République du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Jordanie, Kenya, Somalie et Tanzanie, ces deux derniers prenant part à une activité multilatérale).

- *Formation avancée pour les auditeurs nationaux* : une activité (Botswana)
- *Formation des auditeurs nationaux, Cargo*: une activité multilatérale pour deux États partenaires (Zambie et Zimbabwe)
- *Formation à l'évaluation des risques* : trois activités (Djibouti, Kirghizstan, Sierra Leone)
- *Formation à la culture de la sûreté* : une activité (Sierra Leone)
- *Formation des évaluateurs de la sûreté côté ville* : deux activités (Kirghizstan et Mauritanie)

Les trois ateliers et les trois activités multilatérales de formation qui ont eu lieu au cours de cette période ont constitué des étapes importantes dans la mise en œuvre du projet et sont décrits ci-dessous de manière plus détaillée.

Atelier interrégional sur les systèmes d'aéronefs sans pilote

4 - 5 octobre 2023

Tanger, Maroc

Coorganisée par la CEAC, la CAFAC, l'OAAC et la TSA (*Transportation Security Administration*), cette première activité du trimestre a accueilli un nombre record de 108 participants de 51 États partenaires de la CAFAC et de l'OAAC à cet événement de deux jours, et accueilli par la Direction générale de l'aviation civile du Royaume du Maroc.

Couvrant un large éventail de sujets relatifs aux systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS), l'atelier a constitué un forum de discussion des risques posés et des opportunités présentées à l'aviation civile par les drones, des cadres réglementaires en cours d'élaboration pour régir leur utilisation, et des dernières innovations dans la technologie des drones.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le directeur de l'aéroport Ibn Battouta de Tanger et ouverte par le directeur général de l'OAAC, le Directeur régional pour l'Afrique et le Moyen-Orient de la TSA, le gestionnaire de programme des instruments de politique étrangère de l'Union européenne chargé du projet CASE II, la gestionnaire du projet CASE II et un expert facilitation et sûreté de la CAFAC.

Cette réunion a été suivie d'un dialogue de haut niveau entre les représentants de l'OAAC, de la CAFAC, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et TSA, qui ont discuté de la nécessité d'intégrer la nouvelle technologie des aéronefs sans pilote dans l'écosystème de l'aviation.

Au cours de sept sessions, 20 intervenants ont animé les débats et échangé avec les participants - issus de l'industrie aéronautique, des autorités de l'aviation civile des États membres de la CEAC (France et Pays-Bas), de la CAFAC et de l'OAAC, ainsi que d'autres organisations régionales et internationales de l'aviation.

L'équipe du projet CASE II souhaite remercier les co-organisateurs, les intervenants et les participants qui ont contribué à sa productivité et à son succès.



Les participants, orateurs et organisateurs

Formation initiale pour les auditeurs nationaux

9 - 13 octobre 2023

Malabo, Guinée équatoriale

La Guinée équatoriale a été le premier État partenaire de ce trimestre à accueillir pour la première fois une activité de formation dans le pays, après avoir participé à trois ateliers sur site, deux ateliers à distance et un webinaire.



Les participants et l'expert externe de l'ANACIM

Deux experts, l'un de l'équipe de projet et l'autre de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) du Sénégal, ont dispensé la formation à un groupe de sept participants de l'*Autoridad Aéronautica de Guinea Equatorial* (AAGE) dans la capitale, Malabo.

La participation a été vive et enthousiaste, ce qui a donné lieu à des échanges productifs entre les instructeurs et les participants. En effet, les participants ont unanimement reconnu dans leurs commentaires que tous les sujets avaient été couverts et que la formation conduirait certainement à des actions de suivi renforçant les processus d'audit de sûreté en Guinée équatoriale.

L'équipe de projet souhaite remercier les autorités locales pour leur accueil et leur participation à cette activité et se réjouit de pouvoir approfondir ce nouveau partenariat au cours de l'année à venir.

Formation des évaluateurs de la sûreté côté ville

17 - 19 octobre 2023

Nouakchott, Mauritanie

L'équipe CASE II a le plaisir d'annoncer la première activité délivrée en Mauritanie, le deuxième État partenaire à bénéficier d'une activité de formation sur site pour la première fois au cours de ce trimestre.

Un expert de l'équipe CASE II et un autre détaché par la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS) ont dispensé la formation à un groupe de participants représentant les principales parties prenantes de la sûreté terrestre en Mauritanie : l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), la Gendarmerie Nationale et l'opérateur de l'Aéroport International de Nouakchott-Oumtounsy. Ces participants venaient en outre de plusieurs aéroports de Mauritanie, garantissant ainsi un impact à l'échelle nationale sur la manière dont la sûreté au sol est supervisée.

Grâce à une combinaison d'exercices pratiques et théoriques, la formation a constitué une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Les participants se sont engagés librement et avec enthousiasme avec les instructeurs et les uns avec les autres.

Le discours de clôture a été prononcé par le coordinateur de la sûreté aérienne de l'ANAC, qui avait participé à l'activité et qui a remercié les experts, l'équipe du projet CASE II financé par l'UE et la CEAC au nom des autorités mauritaniennes pour cette activité informative et percutante.



Les participants avec les instructeurs de CASE II et HAAS

Atelier régional sur les menaces émergentes

2 - 3 novembre 2023
Astana, Kazakhstan

S'appuyant sur les solides relations établies tout au long de l'année avec les États partenaires d'Asie centrale, le projet CASE II a organisé un atelier régional à l'intention des autorités de l'aviation civile du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. 32 participants de ces quatre États partenaires ont été accueillis à Astana par l'Administration de l'aviation du Kazakhstan (AAK).

La cérémonie d'ouverture comprenait des discours du Directeur adjoint de l'AAK, du Chef de coopération de la délégation de l'UE auprès de la République du Kazakhstan et de la Directrice du bureau de la sûreté et de la facilitation de l'*Agencia Nacional de Aviação Civil* portugaise, représentant la CEAC ; suivis d'un dialogue de haut niveau sur les menaces émergentes pour l'aviation.

Au cours des sept sessions, 13 orateurs issus des autorités de l'aviation civile des pays partenaires et des États membres de la CEAC ont développé ce thème, notamment les menaces les plus graves auxquelles l'aviation civile est confrontée aujourd'hui. Parmi les sujets abordés figuraient la cybersécurité, le risque d'intrusion, les drones, les menaces extérieures à la zone aéroportuaire (par exemple les MANPADS), les zones de vol à

haut risque, le renforcement des capacités et la coopération régionale dans le domaine de l'aviation civile ainsi qu'un groupe de travail sur les menaces posées par les substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'atelier a bénéficié d'une traduction simultanée en anglais et en russe, permettant à tous les participants de dialoguer de manière productive avec les intervenants.

L'équipe du projet CASE II souhaite remercier les autorités de l'aviation civile de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kirghizistan, du Portugal, de l'Ukraine et du Royaume-Uni pour avoir détaché des experts pour cet atelier. L'équipe remercie également tout particulièrement le Kazakhstan pour avoir accueilli cet événement et apporté un soutien important à son organisation.



Les participants et les orateurs lors de la cérémonie d'ouverture

Atelier interrégional sur l'évaluation des menaces et la gestion des risques

14 - 15 novembre 2023
Doha, Qatar

Cet atelier était le troisième à être organisé au cours de ce trimestre. Il s'agissait d'un effort interrégional, coorganisé par la CEAC, la CAFAC et l'OAAC. 89 participants de 45 États membres de l'AFCAC et de l'ACAO ont assisté à cet événement de deux jours à Doha, sous les auspices de l'Autorité de l'aviation civile du Qatar.

L'atelier a été ouvert conjointement par le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile du Qatar, le Directeur général de l'Organisation arabe de l'aviation civile, de la gestionnaire du

projet CASE II et un expert en sûreté aérienne et facilitation, représentant de la CAFAC.

Au cours des six sessions de ce séminaire, qui comprenaient aussi un débat et une table ronde, les sujets abordés ont couverts différentes thématiques parmi lesquelles, les menaces existantes et émergentes pour l'aviation civile, des études de cas sur la mise en œuvre des techniques d'évaluation des risques par certains États, les bonnes pratiques en matière d'atténuation des risques côté ville et des risques internes, et la surveillance de la sûreté de l'industrie aéronautique fondée sur l'évaluation des risques.

17 intervenants ont apporté leur expertise et leur expérience et étaient issus des autorités de l'aviation civile des États membres de la CEAC, de l'OAAC et de la CAFAC, ainsi que des services de police, des exploitants d'aéroports et des parties prenantes du secteur de l'aviation des États partenaires.

L'équipe du projet CASE II souhaite exprimer sa gratitude aux co-organisateurs, aux orateurs et aux participants, qui ont contribué au succès de cet atelier.



Les participants, les orateurs et les organisateurs

Formation à l'évaluation des risques

12 - 14 décembre 2023
Djibouti

Djibouti fait partie des États partenaires qui ont bénéficié d'une formation sur site pour la première fois au cours de ce trimestre, avec une activité sur le thème de la "Formation initiale pour les auditeurs nationaux" qui a été délivrée du 19 au 23 novembre 2023. Cette formation a été dispensée par un expert de l'équipe du projet CASE II et par un expert de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Maroc. L'équipe de projet CASE II apprécie la confiance et l'engagement démontrés par l'Autorité de



Les participants lors d'un exercice pratique

l'Aviation Civile de Djibouti (AAC) en l'invitant à revenir pour une deuxième activité en décembre.

Deux experts ont délivré cette activité sur l'évaluation des risques. Ils ont rencontré un groupe très diversifié de professionnels de la sûreté provenant de l'AAC, de la Police de l'Immigration et des Frontières, de la Gendarmerie des Transports Aériens, de l'Agence pour la Sécurité Nationale de Djibouti, de l'opérateur de l'Aéroport de Djibouti, et d'Air Djibouti, la compagnie aérienne nationale.

L'inclusion de tous les acteurs concernés par la sûreté des aéroports et de l'aviation civile a favorisé la coopération et la communication entre les différents acteurs présents.

Les participants se sont engagés avec enthousiasme dans les exercices théoriques et pratiques qui composent la formation et ont donné un retour positif concernant l'impact de la formation et les actions de suivi qu'elle inspirerait.

L'équipe de projet CASE II se réjouit de continuer à développer ses relations avec l'AAC et espère avoir l'occasion de délivrer d'autres activités à Djibouti.

Coopération avec l'ANAC portugaise

La coopération fructueuse existant entre la CASE Le projet CASE II et l'Agencia Nacional de Aviação Civil (ANAC) portugaise ont continué à prospérer, en contribuant à trois activités au cours de cette période trimestrielle.

Deux activités sur le thème de l'inspection des équipements de sûreté ont été organisées successivement pour le compte du projet CASE II en Angola, du 9 au 11 octobre et du 12 au 14 octobre 2023.

Outre ces deux activités de formation, la Directrice du bureau de la sûreté et de la facilitation de l'ANAC

a contribué à l'organisation d'un atelier régional sur les menaces émergentes, qui s'est tenu au Kazakhstan les 2 et 3 novembre 2023.

Depuis que la première activité dans le pays a été organisée par l'ANAC au nom de CASE II au cours du dernier trimestre de 2022, 87 participants de cinq États partenaires ont bénéficié de huit activités. L'équipe de projet CASE II est profondément reconnaissante du partenariat fructueux avec l'ANAC et espère qu'il se poursuivra au cours de la nouvelle année.



Le directeur du bureau de sécurité et de facilitation de l'ANAC portugaise (à droite) lors de l'atelier régional sur les menaces émergentes au Kazakhstan



Deux experts de l'ANAC portugaise et de participants à une activité en Angola

ACI APEX Revues de sûreté

Après la signature, le 27 juin 2023, d'un accord de coopération entre la CEAC et ACI World et la réalisation de la revue de sûreté APEX pilote à l'aéroport international de Lombok en septembre, le projet CASE II a collaboré avec ACI pour réaliser deux autres revues au cours de ce dernier trimestre.

La revue de l'aéroport international d'Ivato à Antananarivo, Madagascar, a eu lieu du 13 au 17 novembre 2023. Quatre experts d'ACI ont mené cinq jours de revue aux côtés du personnel de l'aéroport, accompagnés d'un observateur de l'équipe du projet CASE II.

Après cette visite, l'équipe de Projet CASE II a reçu des commentaires de l'opérateur de l'aéroport, Ravinala Airports, exprimant son appréciation pour la rigueur et le professionnalisme de la revue

et apportant des assurances quant à l'impact bénéfique sur les processus de sûreté de l'aéroport international d'Ivato.

La deuxième revue a eu lieu du 27 novembre au 1er décembre 2023 à l'aéroport international Tan Son Nhat d'Ho Chi Minh Ville, au Vietnam. Un expert de l'équipe de projet CASE II a observé les cinq experts d'ACI pendant les cinq jours de cette activité, et, bien que le rapport final de cette activité soit encore en cours d'élaboration, les premiers sondages indiquent que l'activité a été à la fois approfondie et constructive.

L'équipe du projet CASE II se réjouit à l'idée de mener d'autres activités en 2024 au profit des États partenaires.



Le personnel de l'aéroport international d'Ivato à Madagascar avec les auditeurs de l'ACI et l'expert observateur de CASE II



Cérémonie d'ouverture de la revue APEX à Ho Chi Minh Ville

Nouvelles de l'équipe de projet

Le projet CASE II a accueilli le 1er décembre 2023 une détachée d'un État partenaire, Houda Atik, de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Maroc pour une durée de six mois :



Houda Atik, ingénieure d'État en électronique et télécommunications, a rapidement développé une expertise et une expérience significatives au sein de la Direction générale de l'aviation civile au Maroc. Elle avait diverses responsabilités, notamment la réglementation, la coopération internationale, la certification et l'approbation des manuels de sûreté.

En tant qu'inspectrice nationale pour la sûreté de l'aviation civile, elle a participé à des activités d'audit et de contrôle dans différents aéroports marocains. En outre, en tant qu'instructrice nationale pour la sûreté de l'aviation civile, elle a dispensé des formations sur les questions de sûreté, élaborant et révisant les supports de formation.

En mars 2023, elle a suivi avec succès la formation d'auditeur USAP-CMA de l'OACI. Aujourd'hui, elle est prête à partager son expérience et son expertise, en collaborant avec des spécialistes de la sûreté de l'aviation au sein de l'équipe de Projet CASE II et de contribuer aux activités du projet CASE II, visant à promouvoir la sûreté de l'aviation civile dans les États partenaires.